

Des lois rétrogrades et antisyndicales

Telles sont les lois du "droit au travail" d'après le R.P. Poupore, O.M.I.

Le R.P. Poupore, O.M.I. s'est élevé, la semaine dernière contre les lois dites de "droit au travail" qui, selon lui, sont des mesures antisyndicales et rétrogrades.

L'on sait que les lois du "droit au travail" ont de la vogue dans certains Etats américains qui passent ces lois pour garantir à un ouvrier le droit de travailler là où il le veut. Ces lois ont pour effet de détruire complètement le droit de faire du piquetage puisqu'on reconnaît à un scab le droit de traverser les lignes de piquetage sans être influencé par qui que ce soit.

Le R.P. L.K. Poupore, O.M.I., d'Ottawa, parlant devant la Conférence catholique de vie sociale, un organisme national, a déclaré: "toutes ces lois visent à enlever au mouvement ouvrier une de ses principales défenses: la sécurité syndicale."

Le Père Poupore, directeur de l'Institut d'action sociale au collège Saint-Patrice d'Ottawa, commentait la suggestion faite la semaine dernière par une Chambre de commerce qu'une "forme quelconque de législation" devrait être adoptée pour établir le droit des individus de travailler où ils le veulent.

Le Père Poupore a dit que "personne n'est dupe du camouflage de ces lois, semblables à certaines déjà adoptées dans certains Etats américains".

"Ces lois vont à l'encontre du progrès et nous prouvent que l'opposition aux syndicats est encore puissante."

Il a affirmé que le syndicalisme a amélioré le sort du travailleur, "éliminant les effets les plus répréhensibles du mécanisme du marché ouvrier."

Le Père Poupore a ajouté: "Il est triste de constater que certains employeurs combattent encore le syndicalisme."

"Tout citoyen chrétien, en retour de son labeur quotidien, a droit en vertu de la loi naturelle à un salaire lui permettant d'assurer à lui-même et à sa famille une vie confortable..."

"C'est le devoir de tous les membres de la société de veiller à ce qu'il en soit ainsi."

Prix et profits sont à la hausse

Les journaux parlent beaucoup, ces jours-ci, d'augmentations de prix. Comme toujours, ce sont les compagnies géantes qui sont les premières à tirer parti de l'amélioration dans le climat économique et la disette de certaines denrées pour augmenter leurs prix.

La Cie International Nickel a annoncé dernièrement une autre hausse du prix du cuivre, soit la deuxième dans un seul mois. Le prix en est maintenant 42% de la livre, en comparaison avec le prix de 35% au début d'août. Même avant ces hausses, les profits de l'INCO accusaient un niveau fabuleux. Au cours du premier semestre de cette année, les profits AVANT taxes se chiffraient à \$75.4 millions, soit 38% de plus que pour l'année précédente. Si les profits se maintiennent au même niveau d'ici la fin de l'année (il est fort probable qu'ils seront encore plus élevés que dans le premier semestre) alors le rendement aux actionnaires pour 1955 accusera le taux quasi-incroyable de 35%.

Le zinc a monté également. C'est la Consolidated Mining & Smelting Company qui a annoncé la hausse pour le zinc au début de septembre. La COMINCO n'a pas révélé ses profits pour l'exercice courant jusqu'à date. En 1954, les bénéfices de la compagnie se sont chiffrés à \$38.8 millions avant taxes, soit 22% de plus qu'en 1953.

L'industrie de la pulpe et du papier n'a pas perdu de temps pour tirer parti de l'essor du marché. L'Abitibi Power & Paper Company a augmenté le prix de ses pâtes à sulfite blanchies de \$5 la tonne pour le porter à \$150 la tonne. Les profits de l'Abitibi au cours du premier semestre de cette année se chiffrent à \$13.4 millions avant taxes — soit 16% de plus qu'en 1954 — et 1954 était bien mieux que 1953.

Si ça continue de même, les profits cette année atteindront un niveau réellement incroyable. Déjà, selon le BFS, les profits pour le premier trimestre de cette année étaient de 6% au-dessus du niveau de la même période de l'an dernier. Pour le deuxième trimestre, les profits en 1955 sont de 20% au-dessus de 1954.

(Renseignements Ouvriers)

LA SEMAINE

A SHAWINIGAN ET A GRAND'MERE

FIN DE L'ARRET DE TRAVAIL

Jeudi soir dernier, après une lutte héroïque, les employés de la BELGO et de la LAURENTIDE, deux moulins de la CONSOLIDATED PAPER CORPORATION, ont décidé à la majorité de mettre fin à l'arrêt de travail qui durait depuis le 9 juin dernier. Ils se sont présentés à leur usine respective: quelques-uns ont déjà repris le travail, tandis que d'autres devront se représenter au cours de la semaine.

On se rappelle que ces travailleurs avaient convenu de ne pas retourner à l'usine le 9 juin, parce que la Consolidated, après des séances de négociations directes, avaient adressé, sous la signature de MM. FOSS et MOSHER, gérants des deux usines, des lettres aux présidents des Syndicats et à tous les employés, annonçant que la compagnie ne voulait aucun changement dans les conventions collectives en vigueur depuis deux ans.

De plus, ces lettres faisaient part de l'intention de la CONSOLIDATED d'accorder une mince augmentation de 5 pour 100. Et cela alors que le 26 mai, le syndicat avait demandé l'intervention d'un conciliateur, en conformité avec la loi des Relations ouvrières.

De plus, M. Foss, gérant de la Laurentide avait mis comme condition l'augmentation de salaire que le syndicat des employés de Grand Mère devait accorder à la compagnie la permission de produire du papier le dimanche à la discrétion de la gérance.

Les amendements présentés par la direction de la Belgo demandaient également d'autoriser la compagnie à produire du papier le dimanche à la discrétion de la gérance.

La compagnie Consolidated Paper a confirmé ces demandes durant l'arrêt de travail dans des pages de publicité publiées dans les journaux de la région où tout en se disant respectueuse des convictions religieuses de ses employés elle affirmait que les autorités religieuses et civiles de même que les employés ne voyant pas d'objections au travail du dimanche elle ne comprenait pas pourquoi le syndicat s'y opposait.

Des centaines de travailleurs de la Belgo et de la Laurentide, devant cette attitude de la direction des deux moulins qui passait outre à la loi des relations ouvrières en modifiant les conditions de salaire durant les négociations et avant la fin de l'arbitrage et par ce fait ne tenait compte des amendements demandés à la convention ni des représentations des négociateurs désignés par leur syndicat, crurent à bon droit que la compagnie ne respectait pas leur syndicat. Devant le risque de perdre leur organisation professionnelle, ils manifestèrent leur désapprobation en refusant de retourner à l'ouvrage.

Durant près de quatre mois, des ouvriers de Shawinigan et de Grand'Mère se sont imposés volontairement des sacrifices et en ont imposés à leurs familles pour faire respecter leurs convictions religieuses, le jour du Seigneur, de même que les lois contre le travail du dimanche et aussi pour faire respecter le syndicat qui les avait servis durant 10 ans, tout en collaborant avec la compagnie d'une façon dont elle n'a jamais eu à se plaindre, bien au contraire.

Une organisation ouvrière rivale qui porte (on se demande pourquoi) le nom d'Union Internationale, s'est rangée du côté de la Compagnie et a tout mis en oeuvre pour faire échouer l'arrêt de travail. Les autorités provinciales, soit le premier ministre et le ministre du Travail, de même que la Commission des Relations Ouvrières ont maintenu une attitude qu'on connaissait déjà depuis longtemps. Ils se sont rangés du côté de la Compagnie contre les travailleurs syndiqués faisant mine d'ignorer que la compagnie avait d'abord violé la loi des Relations Ouvrières et même la loi contre le travail du dimanche et ils se sont abstenus d'essayer non seulement de solutionner le différend mais même de faire rencontrer les parties.

Quant au maire de Shawinigan, M. Gaston Hardy, il a commencé par reconnaître que la compagnie avait posé un geste répréhensible. Il a ensuite essayé un refus de la part du gérant de la Belgo qui ne s'était pas rendu à sa demande de rencontrer M. Gérard Picard, président général de la CTCC. Alors, à l'encontre de toute logique, le maire, de moins en moins Hardy, se rangea du côté de la compagnie contre les ouvriers, avec le directeur

de la police M. Arbour, sans tenir compte que durant 3 mois les ouvriers s'étaient conduits de façon irréprochable comme il l'avait d'ailleurs avoué.

Ils firent arrêter au delà d'une trentaine d'ouvriers comme des criminels dangereux parce que ceux-ci avaient décidé de faire du piquetage sous l'oeil du directeur de la Police qui attendit quelques jours après l'événement pour accuser les piqueteurs d'attroupement illégal.

L'arrêt de travail à la Belgo a permis à un grand nombre de personnes de prendre conscience du désordre qui règne dans la vie économique et il leur a permis en plus de se rendre compte que les travailleurs ne peuvent compter que sur eux-mêmes, sur leur esprit de solidarité et leur générosité vis-à-vis les uns les autres pour arriver à établir la paix et à obtenir un peu plus de sécurité et de bien-être pour eux et leurs familles. Les efforts et le courage déployés par ceux qui se sont abstenus de retourner au travail, de même que les sacrifices qu'ils se sont imposés ne sont pas perdus, loin de là. Chacun en a profité personnellement et les conventions intervenues entre d'autres compagnies et d'autres travailleurs dans Shawinigan constituent un résultat appréciable pour ceux qui ne peuvent juger des résultats d'un effort qu'en piastres et en cents.



Lecteurs de la Mauricie

La semaine prochaine, l'édition de la Mauricie du journal "Le Travail" paraîtra comme à l'ordinaire.

MONTREAL

FIN DE L'ARBITRAGE CHEZ TETRAULT SHOE

L'arbitrage entre le Syndicat des Travailleurs en Chaussures de Montréal et la firme Tétrault Shoe vient de prendre fin après 7 mois de séances.

Les travailleurs attendent avec impatience la publication de cette sentence qui met fin à un long conflit qui dure depuis près de deux ans.

C'est en effet le 21 décembre 1953 que les employés de cette entreprise se groupèrent en syndicat et demandèrent un certificat de reconnaissance syndicale.

Après l'octroi du certificat, soit le 25 novembre 1954, la compagnie avait refusé de reconnaître les demandes

syndicales et les syndiqués avaient dû recourir à la conciliation, le 20 janvier 1955 puis à l'arbitrage le 7 février.

LES DEMANDES SYNDICALES

Le syndicat, entre autres demandes, voulait la semaine de 45 heures avec temps et demi après ces heures qui devraient être de 7.30 à midi et de 1 heure à 5.30 du lundi au vendredi inclusivement, sans travail le samedi.

Le syndicat demandait aussi deux semaines de vacances prises consécutivement en été en plus de 5 fêtes chômées et payées.

Comme mesure de sécurité syndicale, le syndicat demandait le maintien d'affiliation ainsi que l'inclusion de la formule Rand afin de forcer les non membres à payer leur cotisation au syndicat.

LES SALAIRES

Au point de vue salaire, les syndiqués demandaient une augmentation de 10 cents l'heure ou si l'on veut une augmentation hebdomadaire de \$4.50 par semaine que ce soit du travail à l'heure ou à la pièce. Ces demandes auront pour effet de porter le salaire horaire minimum à \$1.30 pour les hommes s'ils travaillent à l'heure et à \$1.40 s'ils travaillent à la pièce; pour les femmes les salaires correspondants seront de 80 et 87 cents l'heure.

C'est Me Dollard Dansereau qui agissait comme président du tribunal tandis que M. Michel Chartrand était l'arbitre syndical. La compagnie Tétrault Shoe était représentée par l'arbitre choisi par l'Association patronale de la Chaussure qui agit comme agent négociateur pour Tétrault Shoe, en la personne de Me Marcel Prévost.



Un groupe de syndiqués affiliés au Conseil central des syndicats nationaux de Montréal, photographiés vendredi soir quelques instants avant leur départ pour Saint-Benoît-du-Lac pour y donner une journée de travail bénévole à la construction de l'hôtellerie des Bénédictins de cet endroit. Dans la première rangée, de gauche à droite, on reconnaît: MM. ROGER MATHIEU, président du Conseil central des syndicats nationaux de Montréal; PHILIAS PERRON, agent d'affaires du Syndicat national des travailleurs de la chaussure de Montréal; J. DAGENAIS, du Syndicat des travailleurs du linoléum, et le R. F. VICTOR, O.S.B., qui effectuait le transport des ouvriers dans un camion de la communauté. A l'arrière-plan, on remarque, à l'extrême gauche, M. ROLLAND THIBODEAU, agent d'affaires du Syndicat des travailleurs de l'industrie du journal, et MARCEL LANOUILLE, agent d'affaires du Syndicat du commerce. Au moment où la photo a été prise, quelques-uns des ouvriers qui devaient se rendre à Saint-Benoît-du-Lac n'étaient pas encore arrivés. D'autres sont partis en automobile, vendredi soir, et samedi matin. Au total, une trentaine de travailleurs composaient le contingent. (Photo LA PRESSE)

SAINT-HYACINTHE

Règlement de grève et retour au travail chez J. A. & M. Côté

Après une grève qui durait depuis le milieu de juillet, les quelque 120 employés de J.-A. et M. Côté, de Saint-Hyacinthe, ont conclu une entente avec leur employeur, un manufacturier de chaussures de cette ville.

On se souvient que les syndiqués avaient quitté le travail à la suite d'un lock-out pratiqué par la compagnie depuis le 29 juin dernier. A cette date, la compagnie avait congédié tous ses employés sous le prétexte qu'il n'y avait plus de travail.

Mais quelques jours plus tard, la compagnie, faisant des pressions auprès des travailleurs pour qu'ils retournent au travail individuellement et sans contrat de travail, les travailleurs avaient déclaré la grève et avaient déclaré, en organisant leurs lignes de piquetage, qu'ils retourneraient au travail tous ensemble et avec un contrat de travail.

LES CONDITIONS DE L'ENTENTE

L'entente signée par les représentants des deux parties en présence du conciliateur du ministère du Travail, M. Noël Bérubé, prévoit une augmentation de salaire répartie sur deux années, une clause d'atelier syndical im-

parfait, la retenue syndicale hebdomadaire ainsi qu'une clause de non discrimination par suite de la grève.

LES SALAIRES

Les taux minimum à l'heure ou à la pièce seront ceux prévus au décret No 3003 de la zone 3 pour la chaussure pour la durée de la convention, plus 6 p. 100 avec une augmentation maximum de 6 cents l'heure pour la première année et de 8 cents avec un maximum de 6 cents l'heure et une autre augmentation de 8 p. 100 avec un maximum de 8 cents l'heure à compter du 6 septembre 1956 jusqu'au 6 septembre 1957.

Les employés recevront aussi en guise de rétroactivité un montant équivalent à 5 pour 100 du salaire gagné durant les mois de décembre 1954, janvier, février et mars 1955.

La convention comprend aussi la formule de l'atelier syndical imparfait en plus de la retenue syndicale fixée par le syndicat.

Les signataires de la convention pour la partie syndicale ont été MM. Robert Flibotte, président, Roland Harnois, secrétaire, et Adalbert April, président de la Fédération de la Chaussure.

HULL

Le Syndicat du Bois ouvré du district de Hull vient d'entamer des négociations avec trois entreprises de la région: Boucher & Frères, Pilon Ltée et Amyot et Fils.

Les ouvriers demandent la réduction des heures de travail de 48 à 45 heures avec pleine compensation, une augmentation de 10c l'heure, et des améliorations aux clauses relatives à l'ancienneté et à la sécurité sociale.



MONTREAL

Des ouvriers vont aider les moines de St-Benoît-du-Lac

Un groupe d'une vingtaine de travailleurs membres des syndicats affiliés au Conseil Central de Montréal s'est rendu samedi à Saint-Benoît-du-Lac afin d'aider les moines Bénédictins à terminer avant la venue de l'hiver le monastère que ces derniers sont actuellement à construire.

Le Conseil Central de Montréal avait décidé d'organiser cette corvée afin d'apporter sa contribution à l'oeuvre des Bénédictins qui comptent principalement sur des dons en argent, ou en matériaux de la part des hommes d'affaires qui s'intéressent charitablement à l'oeuvre; les travailleurs apportent leur coopération en fournissant gratuitement du travail.

Un bon nombre de travailleurs de Montréal ont fait le voyage à Saint-Benoît-du-Lac en camion sous la conduite du R.F. Victor, tandis que d'autres ont fait le

voyage en automobile pour revenir samedi soir.

La journée du samedi s'est passée à enlever les formes qui retenaient le ciment entre le deuxième et le premier étage, un travail que les moins expérimentés peuvent facilement accomplir.

Tous ceux qui ont participé au voyage sont revenus enchantés de l'hospitalité qui leur avait été réservée et la plupart sont décidés à organiser eux-mêmes dans leur syndicat un autre voyage à Saint-Benoît-du-Lac.

"Il faut créer une opinion publique qui, sans chercher le scandale, dénonce avec franchise et courage les personnes et les circonstances qui ne sont pas conformes aux lois ou aux institutions justes ou qui cachent déloyalement ce qui est vrai".

(Pie XII, citée par la Documentation Catholique du 13 mai 1955)



Vol. XXXI — No. 35

Ottawa, 7 octobre 1955

LE SEUL
MOYEN

Faites-nous parvenir des nouvelles de votre centre: c'est le seul moyen pour que les abonnés de vos syndicats les trouvent dans
LE TRAVAIL

A Montréal

ON PEUT DEVENIR PROPRIÉTAIRE AVEC \$48.00 PAR MOIS

Naissance d'une coopérative d'habitation

La coopération a donné d'excellents résultats dans le domaine de l'habitation dans plusieurs centres de la province. Plus d'une soixantaine de coopératives d'habitation ont réussi à construire, en empruntant des formules diverses, plus de 3,000 logements depuis 1948.

On peut donc dire que cette expérience coopérative a été un succès parce qu'elle a permis à des familles, surtout à des familles ouvrières, de devenir propriétaires de leur maison, ce qui aurait été impossible dans la plupart des cas sans la coopération.

A Montréal, les coopératives d'habitation n'ont pas connu de grands succès parce que pour s'atteler à la tâche de résoudre le problème du logement à Montréal, il faut plus que la détermination de quelques ouvriers qui mettent leurs efforts en commun, leurs économies en commun.

Les difficultés sont plus grandes à Montréal: pour n'en mentionner que quelques-unes, signalons la difficulté d'obtenir des terrains à bon marché, l'éloignement des sociétaires des coopératives qui sont isolées à tous les coins de la ville, les difficultés plus grandes d'obtenir des prêts et finalement un plus grand climat d'insécurité qui fait que les familles ne sont jamais sûres du lendemain et que les sociétés prêteuses sont plutôt réticentes.

Mais ces difficultés que peut vaincre difficilement une coopérative isolée, plusieurs groupes de coopérateurs peuvent plus facilement les surmonter.

C'est pour cette raison qu'est née la Coopérative d'habitation de Montréal qui groupe des membres de plusieurs coopératives, des sociétaires en provenance de tous les milieux.

Cette coopérative est aussi née de besoins: tout d'abord d'un besoin urgent de logements pour les familles à revenu

(Suite à la page 7)

C'est le but que poursuit la Coopérative d'habitation de Montréal — Des maisons unifamiliales pour environ \$7,000.00 — Comment on règle le problème de la mise de fonds.

Pour un remboursement mensuel d'environ \$48.00 par mois, les ouvriers de Montréal peuvent devenir propriétaires de leur maison s'ils participent aux activités de la Coopérative d'habitation de Montréal.

C'est ce qu'on a révélé, dimanche après-midi dernier, au cours d'une grande assemblée qui groupait plus de 800 personnes dans les salles du Jardin Botanique de Montréal.

D'ici deux semaines, la coopérative entreprendra la construction d'un groupe de quelque 8 maisons. Outre qu'on veut limiter la construction de ces premières maisons afin de pouvoir servir d'expérience profitable, on n'a pas encore mis la main sur les terrains nécessaires à la construction d'un plus grand nombre de maisons sur l'île de Montréal.

La formule coopérative

Il est évident qu'on ne pourra réaliser l'objectif de construire des maisons convenables, spacieuses et solides pour un coût

(Suite à la page 5)



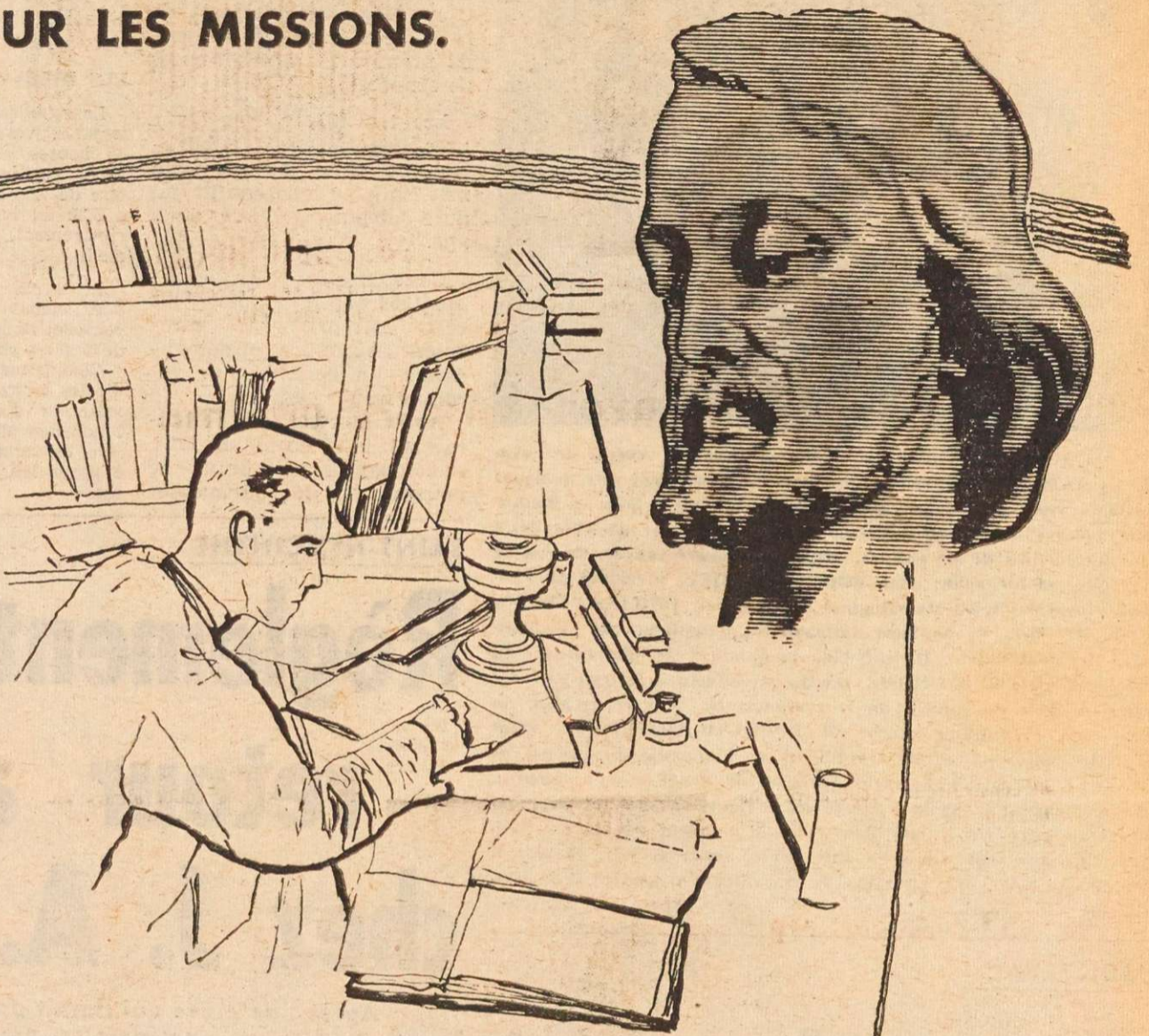
M. Romer Gauthier, gérant de la Coopérative d'habitation de Montréal et M. Albert Côté, aviseur technique de la Fédération des coopératives d'habitation de la province de Québec, répondant aux questions lors du forum qui se déroula dimanche après-midi dernier au Jardin botanique de Montréal.

RECOURONS À SAINT JOSEPH, PÈRE NOURRICIER DE LA SAINTE-FAMILLE, POUR OBTENIR L'AIDE MATERIELLE POUR LES MISSIONS.

Ce qu'il en coûte approximativement pour entretenir un poste en mission.

- transport du missionnaire \$500.00
- construction d'une chapelle \$500.00
- construction d'une école \$900.00
- construction d'un dispensaire \$200.00
- entretien et logement du missionnaire. \$400.00
- formation d'un grand séminariste. \$500.00
- salaire des catéchistes \$500.00
- formation d'une petit séminariste. \$300.00
- salaire d'un maître, etc., etc. \$800.00

\$4,600.00



DIMANCHE DES MISSIONS
23 OCT.

Ajoutez les séminaristes, les écoles spécialisées, les hôpitaux, les léproseries, les orphelinats. Multipliez le tout par des milliers et vous n'aurez encore qu'une faible idée des besoins de l'Oeuvre de la Propagation de la Foi.

REDOUBLONS DE GENEROSITE EN FAVEUR DES MISSIONS.

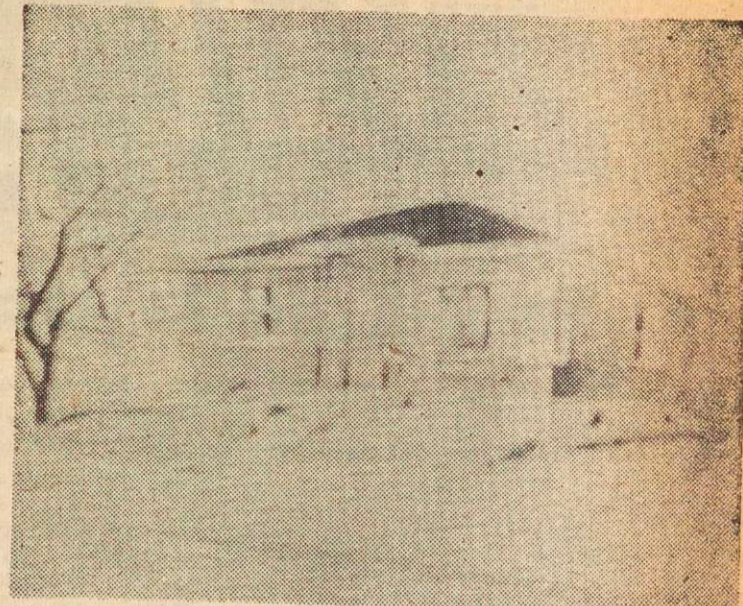
dès aujourd'hui, associez-vous par la prière et par l'aumône à



L'Oeuvre Pontificale de la Propagation de la Foi



Une partie de la foule de quelques huit cents personnes venues se renseigner sur les moyens de devenir propriétaires à des conditions faciles pour les petits salariés.



Photographie du premier modèle de maison qui sera construit par la Coopérative d'habitation de Montréal.

Propriétaire avec \$48.00 par mois

(Suite de la page 1)

si modique que par la coopération C'est pour cette raison que plusieurs coopératives de la région de Montréal qui étaient en butte à des difficultés de toutes sortes, ont réuni leurs efforts et sont en mesure aujourd'hui de présenter un plan accessible à la plus grande majorité des ouvriers.

On estime à environ \$7,000 le coût des maisons que se propose de construire la Coopérative d'habitation de Montréal. Ces maisons construites sur un terrain de 50 x 84 auront une superficie

de plancher de 28 x 36 et comprendront trois chambres à coucher, un vivoir, une cuisine, une cuisinette et une chambre de bain. L'intérieur sera fini en gyproc et l'extérieur en brique, tandis que le chauffage se fera au moyen d'une fournaise de plancher.

Le financement

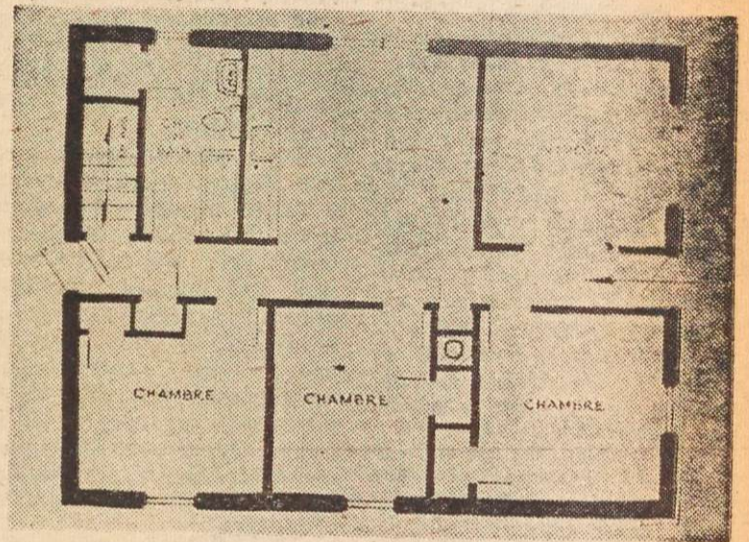
A date, la coopérative est assurée d'obtenir des prêts pour la somme d'un million de dollars

de \$100.00 à la Coopérative ainsi qu'une contribution hebdomadaire de \$2.00 jusqu'au jour où le sociétaire entre dans sa maison construite.

A ce moment-là, il aura des versements mensuels d'environ \$48.00 pendant 20 ans; ces versements comprendront le remboursement de la première hypothèque, le coût des taxes, des assurances; il faut noter ici que ces maisons seront construites en vertu de la Loi provinciale qui rendra les coopérateurs éligibles à la ristourne de 3 p. 100.

Par ailleurs, si un sociétaire est capable de faire la mise de fonds nécessaire, soit la différence entre le coût de la maison et du prêt des sociétés prêteuses, il n'aura pas à recourir à l'emprunt en deuxième hypothèque.

Mentionnons aussi que lorsque le sociétaire prend possession de sa maison, les montants hebdomadaires de \$2.00 qui seront



Voici les principales pièces des premières maisons qui seront construites par la Coopérative d'habitation de Montréal.

Si trois maisons sont construites, on tirera au sort trois noms de sociétaires qui pourront entrer dans leur maison. A ce moment, ces derniers cessent de verser leur \$2.00 par semaine et n'ont qu'à effectuer leur remboursement mensuel d'environ \$48.00 par mois.

Des gens d'expérience

Cette formule n'est pas inédite puisqu'elle a été mise en pratique avec succès à Drummondville où la coopérative de l'endroit a construit 375 logements en huit ans.

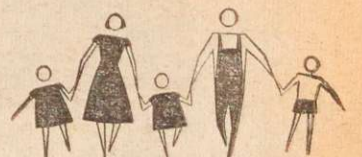
C'est M. Romer Gauthier, ancien gérant de la coopérative de Drummondville, qui a été choisi pour administrer la Coopérative d'habitation de Montréal. On sait que M. Gauthier est président de la Fédération des Coopératives d'habitations de la province de Québec, un organisme qui a construit plus de 3,000 maisons dans la province selon diverses formules coopératives.

Les autres membres du Comité d'Administration de la Coopérative de Montréal sont MM Gérard Poitras, agent d'affaires du Syndicat des Travailleurs du Carton et de la Boîte de carton de Montréal; André Laperrière, président de la coopérative d'habitation les Foyers de Ville-Marie; Arthur Plamondon, trésorier; Mme Simone Gélinas, secrétaire.

correspondante; Adrien Lemelin, Maurice Forget, Thomas Boivin, directeurs.

Ils ont en outre la collaboration de M. Albert Côté, aviseur technique de la Fédération des Coopératives d'habitation de la province de Québec, et l'appui moral et financier de la Société St-Jean-Baptiste, de la Société des Artisans, des Caisses populaires, de la CTCC et de nombre d'autres organismes.

PROTEGEZ-VOUS CONTRE LES FRAIS MEDICAUX CHIRURGICAUX ET HOSPITALIERS



L.A.C.T.C.C. RECOMMANDE A TOUS SES SYNDIQUES

LES SERVICES DE SANTÉ DU QUÉBEC

STE-AGATHE

Le Syndicat National catholique des travailleurs de la Construction de Sainte-Agathe-des-Monts procédait dernièrement à l'élection annuelle de ses officiers pour la prochaine année. Ont été élus MM Ernest Lortie, président; Emile L'Allier, vice-président; Jean Rossignon, secrétaire-archiviste; Emile Godon, secrétaire-financier; Roger Doré, secrétaire-trésorier; Germain Villeneuve, secrétaire-correspondant et Paul-Emile Doré et Albert Villeneuve, gendarmes.

ST-HYACINTHE

Deux syndicats de Saint-Hyacinthe, affiliés au Conseil central des syndicats nationaux de cette ville et à la CTCC, ont tenu récemment leurs élections annuelles. Au Syndicat du Textile de soie, le nouveau président est M. Gérard Lachapelle; les autres membres de l'exécutif sont M. Jean-Paul Angers, vice-président; Fernand Lapalme, secrétaire; Gaston Laliberté, trésorier; MM. Fernand Marquette, Normand Solis, Robert Benoit et Raoul Loisel, directeurs.

D'autre part, M. Lucien Coderre assumera la présidence du Syndicat de la Donahue Corporation. Font également partie de l'exécutif M. Philippe Lapointe, vice-président; Henri-Paul Laplante, secrétaire; Jean Jubinville, trésorier, et Georges Lambert, Robert Nadeau et Paul-Emile Millette, directeurs.



M. Romer Gauthier, un ancien vice-président de la Fédération nationale du textile, gérant de la coopérative d'habitation de Drummondville depuis 8 ans, président de la Fédération des coopératives d'habitation du Québec et directeur du Conseil de la coopération du Québec qui vient d'accepter la charge de gérant de la coopérative d'habitation de Montréal.

de la Société des Artisans de Montréal et d'autres associations prêteuses, dont les Caisses Populaires de Montréal.

Ce sont ces institutions prêteuses qui fourniront la première hypothèque tandis que la coopérative fournira en deuxième hypothèque la différence entre le coût de la maison et le prêt que consentiront les associations prêteuses en première hypothèque.

La mise de fonds

Ceux qui veulent se construire seront unis en groupes de 300 sociétaires; pour être sociétaire, il faut verser une part sociale



M. Gérard Poitras, agent d'affaires du Conseil central de Montréal et conseiller municipal qui agit présentement comme président de la Coopérative d'habitation de Montréal.

accumulés lui sont crédités, ce qui diminue d'autant l'emprunt à faire.

Le tirage au sort

Dès qu'un groupe de 300 sociétaires est formé, on procède à un tirage au sort à chaque mois au cours d'une assemblée générale.

TRAVAIL ET FOYER

Le budget de la famille ouvrière

Parmi tous les problèmes qui assaillent la famille ouvrière, l'administration du revenu familial est un des plus compliqués. Les besoins sont nombreux et les sollicitations de toutes sortes sont pressantes.

L'administration laissée au hasard des événements est la cause d'une foule de misères sur le plan familial, social et professionnel. Pour ne parler que des plus graves, disons qu'une administration irréfléchie aggrave l'insécurité de la famille; menace la bonne entente entre époux; sape, à la base, le respect des enfants envers leurs parents; diminue la valeur professionnelle de l'ouvrier et de la maîtresse de maison, accroît, chez tous les membres de la famille, le complexe d'infériorité; développe une sorte de fatalisme—on se dit: "On est malchanceux, on est né pour un petit pain, nous autres, on n'est pas d'affaire". Cet état d'esprit court à tout élan et démolit la confiance en soi.

Il ne faut pas que la famille soit toujours à la dernière "cent"; que la rentrée des classes, le chauffage, les assurances ou une simple coqueluche apportent des complications financières qui désorganisent pour des mois à venir...

Il ne faut pas que la famille vive au jour le jour sans jamais faire de modestes économies pour les imprévus...

Il ne faut pas que la famille s'engage dans le crédit et dépense le salaire avant de le recevoir...

Il ne faut pas que l'atmosphère du foyer soit empoisonnée par les discussions autour de la finance... par la procession des collecteurs... les avis de comptes passés dus et les menaces de saisies...

Il ne faut pas que les familles considèrent ces situations comme normales, ni même inévitables...

Jusqu'ici nous sommes certainement tous d'accord... il ne faut pas de tous ces embêtements fi-

nciers et de leurs fâcheuses conséquences...

Mais, comment pourrions-nous en sortir? La famille est nombreuse... le coût de la vie est élevé... Il y a toujours quelques nouveaux besoins qui se présentent, le progrès, le confort c'est pour nous autres comme pour les autres... on a des yeux pour voir tout ce qui s'offre d'agréable... puis, on ne peut pas toujours vivre à la mode de 1900... Vraiment, le salaire ne suffit pas!

Il y a tout de même quelque chose à faire, beaucoup à faire! A notre problème, il y a une solution et elle est entre nos mains. Ce n'est pas une formule magique qui va tout régler du jour au lendemain et aucun bon génie ne nous l'apportera sur un plateau; elle dépend de notre clairvoyance, de notre bonne volonté et de notre persévérance. La première partie de cette solution est le Syndicat.

Tous, hommes et femmes, chacun à sa façon, devons lui donner un appui constant et généreux, c'est à cette condition qu'il sera fort et pourra surveiller efficacement nos intérêts. Pensons-y, n'attendons pas que le confrère ou le voisin fasse tout... cela pourrait nous jouer de mauvais tours.

La deuxième partie, pas la dernière cependant, c'est l'administration de notre revenu, qu'il soit gros, moyen, ou petit, une sage administration en augmentera toujours la valeur. Le calcul vaut le travail, c'est un vieux dicton, qui est absolument vrai et de grande

actualité quand il s'agit de l'utilisation du revenu familial. Quel que soit le montant du salaire, il sera toujours insuffisant si l'administration est laissée au hasard.

Regardez autour de vous et vous constaterez vous-mêmes des faits comme ceux-ci; des familles dont l'emploi est saisonnier ne s'endettent pas et se débrouillent, alors que certaines autres ont un emploi permanent et "tirent le diable par la queue" à l'année longue. Deux copains gagnant salaire égal et ayant mêmes charges de famille; un a des petites économies, tandis que l'autre est sous la Loi Lacombe, pourtant il n'est pas ivrogne, ni joueur, ni rien de tout cela. Le secret de ces différences est l'administration, en d'autres mots, un budget...

Un budget, tout le monde en parle, mais au juste qu'est-ce que c'est? Certains appellent budget, un cahier où sont inscrites les dépenses de la famille. Cette comptabilité est très importante, mais ce n'est pas encore le budget, ce n'est qu'un pas, important cependant, vers sa réalisation. Un budget, ce n'est pas un cahier, ce n'est pas non plus un système de boîtes, ni d'enveloppes... ces choses ne sont que des moyens pour s'aider. Un budget, c'est un effort de l'intelligence et de la volonté pour en arriver à calculer notre affaire afin d'obtenir le plus de sécurité, de bien-être et de tranquillité avec le revenu dont on dispose.

Faire un budget, c'est d'abord prévoir! C'est s'arranger pour voir venir les dépenses au lieu d'attendre qu'elles nous tombent sur la tête... C'est le secret de ceux qui, pas plus riches que d'autres, sont au-dessus, tout au moins à la hauteur de leurs affaires, quand la plupart des autres sont mal pris.

Faire un budget, c'est aussi choisir entre tous les besoins, toutes les sollicitations qui se présentent, ce qui nous sera plus avantageux, plus utile! Ce triage est également très important. On ne peut tout avoir dans la vie! Il y a une foule de choses, pourtant très légitimes, qui ne seraient pas ce qu'on appelle des folles dépenses, dont il faut se passer ou après lesquelles il faut attendre un peu, pour ne pas s'exposer à manquer des choses absolument nécessaires ou à se créer des casse-têtes bien embêtants.

Le budget est une nécessité pour la famille. Dans toute entreprise financière que

Enquêtes pour les travailleuses et...

Plusieurs déléguées féminines au Congrès ont suggéré que des articles touchant les droits de la femme, son émancipation, etc, paraissent dans cette page. Il serait intéressant de connaître l'opinion d'autres syndiquées. A venir jusqu'à aujourd'hui il y eut très peu de collaboration de la part des syndicats à majorité féminine. Ce n'est pas un reproche. Mais, cette page leur appartient. Il faudrait tout de même que les articles les intéressent et leur rendent service. Si tel n'est pas le cas, la page n'a aucune raison d'être. Il est impossible de passer dans les centres pour faire une enquête. Le seul moyen est d'avoir des opinions par le retour du courrier. Que chaque syndicat où il y a plusieurs travailleuses se fasse un devoir de répondre au questionnaire.

R.G.

- 1—Aimez-vous les interviews faits dans cette page?
- 2—En désirez-vous d'autres?
- 3—Quelles sortes?
- 4—Seriez-vous intéressées à une chronique hebdomadaire qui donnerait des nouvelles des syndicats à majorité féminine? (activité du syndicat etc.)
- 5—Seriez-vous prêtes à faire parvenir ces nouvelles?
- 6—Quels problèmes touchant les travailleuses aimeriez-vous trouver dans la page?
- 7—La page est-elle lue chez-vous?
- 8—Quels sont selon vous les moyens pour la faire lire, si elle ne l'est pas?

Les femmes de syndiqués

Les femmes de syndiqués ont manifesté le désir que la chronique qui les intéresse plus spécialement dans cette page touche non seulement les problèmes des jeunes enfants mais ceux aussi des adolescents. Le temps nous a manqué lors de cette rencontre, pour étudier plus à fond ce qu'elles désirent. C'est pourquoi, aujourd'hui, nous leur demandons de répondre à ce questionnaire, de nous donner des suggestions, et surtout de collaborer étroitement avec nous. Comment? Cela pourrait se faire de plusieurs manières. Nous écrire d'abord. Chaque famille, chaque maman trouve sa solution aux problèmes qui lui sont posés à l'intérieur du foyer. Cette solution bien souvent est le résultat d'expérience. Pourquoi ne pas en faire profiter d'autres mamans, d'autres épouses. Pour écrire il faut avant tout avoir quelque chose à dire. Je ne doute pas que vous ayez toutes des expériences syndicales et des expériences familiales à nous faire partager. Il suffit de faire un petit effort. Je vous demande de le faire et en premier lieu de répondre aux questions qui suivent et de nous les faire parvenir à:

Page Travail et Foyer,
Journal Le Travail,
8227 boul. St-Laurent,
Montréal.
R.G.

- 1—Lisez-vous régulièrement la page Travail et Foyer?
- 2—La trouvez-vous intéressante?
- 3—Quels sujets préférez vous y voir traités?
—Les enfants
—Les problèmes syndicaux en rapport avec la famille?
—Des interviews?
- 4—Seriez-vous intéressées à collaborer à la page?
- 5—De quelle manière?
- 6—Aimeriez-vous un courrier?
- 7—Comment, selon vous, la page peut-elle rendre le plus service à des femmes de syndiqués?
- 8—Avez-vous des suggestions? Lesquelles?

ce soit une compagnie gigantesque, une province, un pays ou une simple entreprise familiale, un budget sagement prévu et suivi de près, est un gage de succès.

Il en est de même pour la famille. Le budget avec la tenue de livre (bien simple) qu'il suppose développera chez chacun de nous cette qualité qu'on envie chez ceux dont on dit: c'est du monde de talent! c'est-à-dire le sens de l'administration. Décidons aujourd'hui, chers amis, de nous mettre à l'oeuvre pour commencer notre budget, nous y trouverons le moyen "d'étirer" vraiment, nos piastres et beaucoup de satisfaction personnelle.

Chronique syndicale du Conseil Régional Saguenay Lac Saint-Jean des Synd. Nationaux.

LES DAMES AUXILIAIRES

Les Dames auxiliaires du Conseil Central de Montréal ont tenu leur réunion mensuelle, la semaine dernière. Les sujets discutés furent: la cueillette du linge, la partie de cartes, les moyens de collaboration avec le comité d'éducation du Conseil Central, et les possibilités d'augmenter le nombre de Dames auxiliaires. Toutes les personnes intéressées à faire partie de ce groupement sont priées de communiquer avec Mme A. Gosselin, CR 3692 où Mme Bessette DU 8-6188.

Opinion de femme...

Cher Monsieur,

J'ai vu tout récemment un article dans votre journal concernant le travail des femmes mariées dans les manufactures.

Pour ma part, j'ai fait une petite enquête dans mon entourage et les résultats sont vraiment surprenant.

C'est incroyable le nombre de jeunes gens dans Granby qui sont sans emploi. La cause de tout ceci n'est nulle autre que les femmes mariées.

Prenant par exemple une des plus importantes manufactures de Granby. Sur un total d'environ 800 à 900 employés, environ 60 p. 100 sont des femmes et sur ce nombre plus de la moitié sont des femmes mariées.

Pourquoi tant de femmes mariées dans nos usines qui "volent" le gagne-pain de certains jeunes gens.

Où, j'ai bien dit "volent" parce que ces jeunes travaillent pour se ramasser quelques économies en vue de se fonder un foyer, se voient contraints de céder la place à ces femmes. Pourquoi tant d'injustice dans un pays vanté dans les pays étrangers. Pourquoi?

Le gouvernement ne devrait pas seulement en parler de ces choses, mais agir et avec vitesse. Ces jeunes sans travail deviennent petit à petit ce qu'on appelle des "bums" et la faute à qui: les femmes mariées.

UNE GRANBYENNE.

L'ACTUALITÉ dans les CHANTIERS MARITIMES

Sujets d'intérêt pour les syndiqués de Canadian Vickers

Ça s'améliore

Il y a quelque temps, nous rappelions aux retardataires la nécessité de garder leur feuille de route intacte et de poinçonner à temps. Nous sommes heureux de constater qu'il y a une grande amélioration à ce sujet. La dernière enquête montre que seulement 15 employés arrivent en retard actuellement alors que l'enquête précédente enregistrait près de 50 retardataires. Encore un peu de bonne volonté et tout sera parfait.

Un événement

Les cérémonies de la remise du chasseur de sous-marins le St-Laurent auront lieu à la fin de ce mois aux chantiers de la Vickers. Les préparatifs de la fête indiquent que ce sera l'occasion d'une rencontre avec les représentants de la marine et ceux de la compagnie à laquelle assisteront de nombreux invités.

Campagne heureuse

Les rapports qui nous parviennent indiquent un grand succès pour la campagne de recrutement chez les employés qui, pour une raison ou pour une autre n'avaient pas encore accordé leur adhésion au syndicat. Tous les délégués de département font actuellement tous leurs efforts pour renseigner les employés sur les avantages qu'ils obtiennent du fait de leur adhésion à l'union et ces derniers répondent magnifiquement à l'appel.

Nombreuses plaintes

Nous avons reçu des plaintes de la part de huit employés qui ont constaté la disparition de leurs coupe-vent qui se trouvaient dans les armoires mises à leur

disposition. Une enquête se poursuit, paraît-il, dans cette affaire.

"Et puis" ?

L'autre jour, un employé qui avait trouvé une mouche morte dans sa soupe au cafeteria de l'usine, a entendu, paraît-il, cette réponse, en vérité peu satisfaisante: "Et puis, qu'est-ce que ça fait?" Il est temps que les autorités de la compagnie mettent un peu d'ordre dans ce cafeteria!

Une explication

L'objection au mot "catholique" dans la dénomination de notre syndicat et de notre centrale est la seule qui empêche plusieurs travailleurs de joindre nos rangs.

Il faut rappeler que l'on compte plusieurs milliers de membres dans la CTCC qui ne sont pas des catholiques. Tous les croyants à d'autres religions que la religion catholique qui font partie de nos rangs n'ont jamais eu à se plaindre de quelque discrimination que ce soit. Ce n'est pas le nom qui fait le syndicat et qui doit inciter les travailleurs à joindre ses rangs ou refuser d'y adhérer mais bien les buts poursuivis ainsi que la constitution du corps syndical qui doit être démocratique, fort, respectueux des opinions de tous, sans égard à la couleur, à la race ou à la religion.

Nous ne voulons pas croire la rumeur qui court présentement à l'effet que certains travailleurs, encore non membres de l'union, ne veulent pas recevoir leur rétroactivité parce qu'ils ne font pas partie de la CTCC et que, d'après eux, ce serait de l'argent obtenu sous de fausses représentations.

Priest Described "Right to Work" Law Retrograde Step

VANCOUVER (CPA) — A suggestion that some form of 'right to work' law be introduced in Canada has been described by Father L.K. Poupore, a noted Catholic social action worker, as a retrograde step in the field of labor relations. The Ottawa priest made the charge in reply to a recent suggestion by the Chamber of Commerce calling for legislation to establish right of any per-

son to work where they please.

A number of states in the U.S. have already approved so-called 'right to work' laws. The opposition to these measures is indicated by the 'right to scab' tag applied by organized labor to the legislation.

Father Poupore, director of the Institute of Social Action at St. Patrick's College

in Ottawa, told the National English-Speaking Catholic Social Life conference here that "all these laws are aimed at taking away from organized labor one of its main defences — union security". He added that "no-one is fooled" by the name of the 'right to work' laws which "turn back the hands of the clock of progress and make us realize that opposition to unions is still strong."

Naissance d'une ...

(Suite de la page 1)

modique qui ne peuvent se payer le luxe de loger leur famille de 4 - 5 - 6 enfants dans des logements de 4 pièces pour un loyer de \$75.00 et plus par mois.

D'autre part, pour mener à bien une oeuvre gigantesque, à la mesure des besoins de logements dans la métropole et à la mesure des difficultés que rencontrent ceux qui veulent se construire à Montréal et dans la région métropolitaine, il fallait une organisation capable de faire face à ces difficultés et des hommes compétents, entraînés et expérimentés.

La Coopérative d'habitation de Montréal a eu la main heureuse en allant chercher M. Romer Gauthier, de Drummondville, pour agir comme directeur gérant de la nouvelle coopérative.

M. Gauthier a réussi à construire dans la ville de Drummondville plus de 300 maisons dont les occupants, la plupart des ouvriers, sont devenus propriétaires en utilisant une formule d'épargne et de construction des plus simples mais aussi des plus efficaces.

M. Gauthier a aussi la confiance des organismes qui ont l'habitude de prêter sur l'habitation: n'est-il pas lui-même vice-président du Conseil régional du Conseil No 5 de la Société des Artisans et président de la Fédération des Coopératives d'habitation de la province de Québec, un organisme qui groupe plus de 60 coopératives d'habitation et qui a construit plus de 3,000 maisons?

Le but de la coopérative, c'est surtout de venir en aide aux gens à revenu modique et de fournir des logements confortables, bien aérés, bien éclairés, avec des conditions de remboursement proportionnées à la capacité de remise des emprunteurs; d'autre part, pour rencontrer la grande difficulté de la mise de fonds, la coopérative elle-même financera cette mise de fonds par des prêts en deuxième hypothèque au moyen d'un plan d'épargne auquel participeront tous les sociétaires.

Nous suivrons donc les activités de cette coopérative avec grand intérêt et nous souhaitons aux familles ouvrières que les plans conçus se réalisent pour leur plus grand bien.

Fernand BOURRET.

Wages and Hours In Manufacturing Fall In July

OTTAWA (CPA) — The average hourly earnings, weekly wages and hours in Canada's manufacturing industries all showed a drop during July, the Dominion Bureau of Statistics has reported.

Hourly wages were down by 0.4 cents at the beginning of July compared with a month earlier while the work week dropped to 40.9 hours compared with 41.0 hours and the average weekly wage was 31 cents lower than the June 1 total of \$59.66.

Hull-Ottawa



La Fédération nationale catholique des Métiers du Bâtiment, qui compte dans ses rangs un bon nombre de travailleurs en construction ou dans les industries connexes de la région de Hull, vient de mettre à la disposition des ouvriers de la construction de la région de Hull, un avisier technique en la personne de M. Fernand Villeneuve, autrefois de la Fédération du Textile.

M. Villeneuve, dont les bureaux sont situés au local des Syndicats nationaux, 175, rue Eddy à Hull, agit en même temps comme agent d'affaires du Syndicat industriel des Travailleurs de la Construction et des Industries connexes.

Syndiqué nommé membre honoraire à vie de son syndicat

Le Syndicat National Catholique des Employés municipaux de la ville de La Tuque, a décidé à sa dernière réunion de nommer M. Albert Plamondon président honoraire à vie du syndicat des Employés municipaux de La Tuque. Cette proposition a été acceptée à l'unanimité en reconnaissance des grands services que M. Plamondon a rendus au Syndicat pendant les nombreuses années qu'il en a été le dirigeant. Tous

ont été unanimes à reconnaître les convictions syndicales de M. Plamondon, sa sincérité et la détermination qu'il a toujours démontrée en face des problèmes syndicaux les plus difficiles.

Le Syndicat a cru devoir lui rendre ce témoignage d'appréciation, vu qu'il vient de prendre sa retraite après un grand nombre d'années de loyaux services à la ville de La Tuque.

ACHETEZ CHAQUE MOIS VOTRE COURS DE SOCIOLOGIE PAR CORRESPONDANCE

Le C.S.C. (Le Cours de Sociologie par Correspondance) vous offre l'occasion d'acquérir des notions précises sur les questions sociales actuelles et vous donne la chance de gagner \$2,020.00 en prix tous les mois. 127 prix dont un de \$1000.00.

Prix du cours \$0.50

POUR INFORMATION

HENRI PETIT

Secrétariat des S.C.

155, boul. Charest-Est, Québec
Tél. 4-4631

1231 Demontigny est,

Montréal

Tél. FA. 3694

U.I. Act Changes Leave Much To Be Desired

Contributions Boosted - Higher Benefits

Many new changes in the Unemployment Insurance Act are now in force. The changes went into effect last week-end. Even if the newly enacted law changes do not meet with the approval of labor and especially C.C.C.L. endorsement, it would be opportune at this time to give a brief outline of the altered Act which came into existence July 1, 1941.

The new changes are relative to the employer-employee contributions, the length of time benefits will be paid to the unemployed and the weekly allowable earnings.

"The new Unemployment Insurance Act which is now in effect does not contain any major changes and does not answer the aspirations of the labor class," declared Mr. Jean Marchand, secretary general of the C.C.C.L.

One of the principal objections our union brings to light is the fact that hospital employees and many other categories of workers are excluded from benefits under the new set-up.

Another demand by the C.C.C.L. is for full compensation to workers as long as they are without jobs and on the Commission's list as available for recall to work.

Also the Government's contribution toward the Fund should equal that which is contributed by employers and the employees. Another change is that the top benefit payment goes up to \$30.00 a week, from the previous maximum of \$24.00. That is for a worker with dependents. The weekly ceiling for single unem-

ployed workers to \$23.00 from \$17.10.

Contributions into the insurance fund from workers in the higher pay brackets, whose benefits will be boosted, will be increased. From those in lower incomes, there will be minor reshufflings up and down.

On the average, contributions in the lower classifications will be about the same as now. For two new brackets at the upper level, covering persons making between \$48.00 and \$57.00 a week, the contributions will go up to a top of 60 cents a week from the present 52 cents.

Employers match these contributions into the \$847,000,000 fund, and the Federal Government contributes one-fifth of the combined amount and also pays the cost of administering insurance. Workers with problems which are not clear to them are advised to apply to their nearest Unemployment Insurance Commission office, where their questions will be answered. Literature covering the Act is also available to all workers without any charge whatsoever. The following is a table which shows how the new Act affects you:

Range of Earnings	Weekly Benefits			Allowable Earnings
	Contributions	Single	Dependent	
Less than \$9.00	8c	\$ 6	\$ 8	\$ 2
\$ 9.00 and under \$15.00	16c	\$ 6	\$ 8	\$ 2
\$15.00 and under \$21.00	24c	\$ 9	\$12	\$ 3
\$21.00 and under \$27.00	30c	\$11	\$15	\$ 4
\$27.00 and under \$33.00	36c	\$13	\$18	\$ 5
\$33.00 and under \$39.00	42c	\$15	\$21	\$ 6
\$39.00 and under \$45.00	48c	\$17	\$24	\$ 7
\$45.00 and under \$51.00	52c	\$19	\$26	\$ 9
\$51.00 and under \$57.00	56c	\$21	\$28	\$11
\$57.00 and over	60c	\$23	\$30	\$13

Although the new Act became effective October 2, 1955, you must have contributed at the new rates for at least 8 weeks after that date to qualify for the new benefits. Minimum and Maximum durations of benefits under the new Act are 15 weeks and 36 weeks respectively.

Movement Launched To Organize Isolated Workers

An organization is under way to secure recognition for workers which will come under a Parity Committee decree which would improve working conditions and salaries for thousands of underpaid and unprotected employees throughout Montreal and the Province of Quebec.

The group includes domestic servants in homes, institutions and agricultural workers. The newly formed organizational association will also cover private chauffeurs, valets, general house-

workers, waitresses, children's nursemaids, chambermaids, etc.

Apart from bettering working and salary conditions the association will form an employment service for members and a social security plan.

All those who are interested in the formation of such a movement are invited to secure fuller information by telephoning Miss Heroux at La 4-3694 or a personal call at 1231 Demontigny Street East.

Conciliation With Dupont At Shawinigan

The initial meeting of conciliation with Du Pont of Canada at Shawinigan has been concluded with Leonce Cliche provincial government conciliator presiding.

The dispute between the company and the union centers around the company's refusal to meet with the Union after the workers had returned to their jobs.

The union is asking a salary increase of 14 per cent which would increase the basic wage rate from \$1.48 to \$1.61 an hour. The company has countered with an offer of a 5 per cent boost. The Du Pont employees participated in the work stoppage for a month from June 28 until July 31.

The company was represented by Lawyer Leon Methot.



Organe officiel de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada (CTCC)

Paraît tous les vendredis

Directeur:
GERARD PELLETIER

Rédacteur:
FERNAND BOURRET

Bureaux: 8227 boul. St-Laurent,
Montréal • Tél.: VE. 3701

Abonnement: un an, \$1.50
le numéro: 5 cents.

Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada (CTCC) et imprimé par "Le Droit", 375, rue Rideau, Ottawa.

89 CANADA

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe.
Ministère des Postes, Ottawa

SHIPYARD NEWS & VIEWS

Items of interest to workers at Canadian Vickers Limited

Improvement

Some time ago we recalled to late starters the necessity of keeping their time record cards punched on time and we have learned that since this appeal went out a decided improvement has been noted. When we checked only 15 employees punched in late. The previous check showed 35 to 40 lates. Keep up the good record brothers and it will favor you in the case of a lay-off.

Commissioned

The turning over ceremonies of the submarine chaser St. Laurent will take place at the end of this month at Canadian Vickers shipyard. The actual ceremony will be followed by a lavish social evening at Vickers and according to the preparations being made it promises to be quite an event with naval and company officials taking part.

Successful Campaign

Reports coming in to this column are expressing great encouragement for the current drive to secure new members for the National Union of Vickers Employees (C.C.C.L.). All union stewards are going "all out" in their campaign and new applications are being turned into the union office daily. Any employee in the Marine Department wishing further information may apply directly to the union office or telephone CI 1251.

Rash Of Thefts

We have received complaints from eight members reporting the thefts of windbreakers which have been taken from their

lockers during the past ten days. Reports have been turned over to the Security Office of the company and an investigation is now under way.

Sanitation

Who is the Machine Shop employee who when finding a dead fly in his soup in the cafeteria immediately brought his complaint to the personnel in this particular cafeteria. And is it true that he was answered with a "so what?" by the individual whom he questioned. A check-up on sanitary conditions in this cafeteria is in order.

Explanation

Objection to the word "Catholic" being in our union's name is being used by some free riders as the only deterrent for them to join with their fellow-workers. This excuse is very opportune at a time when a membership drive is on.

The C.C.C.L. Union numbers among its faithful members hundreds of non-Catholic brothers. These members of other faiths have never been heard to complain. But any intelligent person would understand that a certain designation in a union's name does not alter the aims and constitution of a labor body, whose only objective is to secure better working conditions and regardless of race, color or creed. We do not believe the rumor which is being circulated that some of these free riders refused to accept their retroactive pay due to the fact that they did not belong to the C.C.C.L. and therefore felt they would be accepting money under false pretenses.

Union Papers Do Better Job

"Where Management Misses, Unions Score". That was a headline on an article carried in the current issue of Time Magazine comparing the "house organs" put out by American and Canadian industry with the publications issued by trade unions.

The article revealed that industry is spending \$135,000,000 a year on 10,000 magazines aimed to appeal to employees. Many of them are costly, full-color magazines, lavishly illustrated.

Time pointed out, however, that despite such "immense outlays", growing numbers of industrial editors "are well aware that many of the company publications are doing a poor job compared to the hardhitting crusading of some 500 national, regional and local papers published (at far lower cost) by labor unions."